

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 15 JANVIER 2002

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le 15 janvier 2002 à 20 heures

Etaient présents : M. SOLLIET, Maire, MM MASSAROTTI – SARREBOUBEE Mmes AVOGADRO – PASQUALIN Adjoints, MM LAUDREN – TINJOURD- DUCROUX -- M. BORIS -- Mmes LACROIX – TRABICHET M. RIEDO – Mme GROSJEAN -, conseillers municipaux.

Etait absent (excusées) : Mme LAPRUNE - Mme TRAVERS

1 – PERSONNEL COMMUNAL

le protocole d'accord établi en accord avec le personnel communal est approuvé :

- les horaires des agents à temps complet ne sont pas modifiés, ils bénéficieront de 2 jours de repos compensateurs par mois (dénommés jours RTT)
- les horaires des agents à temps non complet ne sont pas non plus modifiés, sauf pour l'Agent administratif qui effectuera 32 heures hebdomadaires. Leur taux horaire sera augmenté à due concurrence.

2 – AMENAGEMENT DE VOIRIE

Le projet d'aménagement des rues de l'Industrie, rue du stade et carrefour de la Rue des Carrières, pour un montant de 911 098.15 EUROS TTC, y compris les travaux d'éclairage public, établi par le Cabinet UGUET est accepté. La dévolution des travaux aux entreprises se fera par appel d'offres ouvert.

3 – C.A.U.E.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour 2002 au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

4 – ECLAIRAGE PUBLIC

La vérification des candélabres d'éclairage public étant obligatoire, ces travaux sont confiés à ALPES CONTROLE.

5 – AMENAGEMENT RN 205

L'étude d'aménagement de la RN 205 est confiée à la D.D.E.

6 – REHABILITATION LOGEMENT SOCIAL

Mission d'assistance pour la réhabilitation d'un logement social est confiée à ACT-HABITAT

7 MODIFICATION STATUTS DU SYRE

La modification des statuts du SYRE (Syndicat Mixte de la Ressource en Eau de la Région de Saint-Pierre-en Faucigny) est acceptée.

Sont acceptés également l'adhésion de la Communauté de Communes du PAYS Rochois et le retrait du Syndicat d'Eau Arenthon/St Pierre.

8 – SIVOM de BONNEVILLE

Les contributions au SIVOM de Bonneville à fiscaliser sont fixées pour 2002

8 - QUESTIONS DIVERSES

Divers devis concernant des travaux d'entretien sont acceptés.

Le Conseil Municipal prend connaissance des compte rendus des diverses réunions qui se sont tenues dernièrement

Vu pour être affiché le 18 janvier 2002, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

